



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Dordogne

Commune : Groléjac

Autres communes :

SPR

Appellation : Site patrimonial remarquable de Groléjac

Article 112 de la loi LCAP du 7 juillet 2016

Règlement : ZPPAUP

Arrêté : Autre le 30/10/2003

Pour les Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur, vous pouvez consulter l'arrêté sur le site internet de legifrance.

Pour les autres documents, vous pouvez vous adresser à la collectivité territoriale concernée.